

### 11 - Dénomination de voie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un lotissement, « **Les Jardins d'Emmett** », situé sur le lieudit « Chemin de la Fontaine du Pontou », vient d'être réalisé. Il comporte une impasse nouvelle, en intersection avec le 34 Route de Béziers, qu'il convient de dénommer.

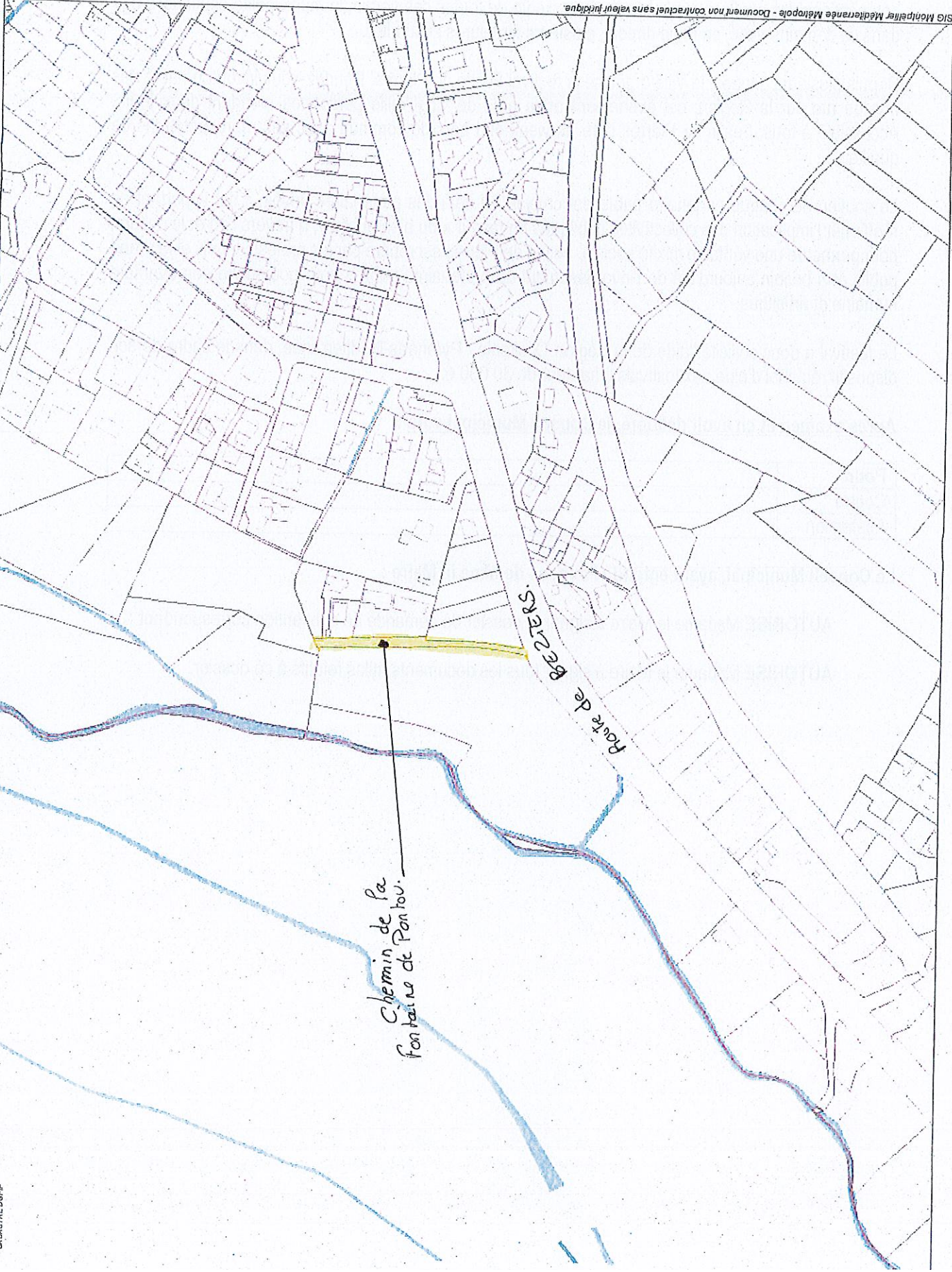
Compte tenu que ce secteur est historiquement connu sous l'appellation chemin de la Fontaine du Pontou, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer cette voie « **Impasse de la Fontaine du Pontou** ».

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	
Contre	
Abstention	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Mme le Maire :**

- **DECIDE** de dénommer la nouvelle impasse conformément au plan joint « Impasse de la Fontaine de Pontou »
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.



SIG Montpellier Méditerranée Métropole - Document non contractuel sans valeur juridique



Montpellier Méditerranée  
Métropole  
17/12/2019

